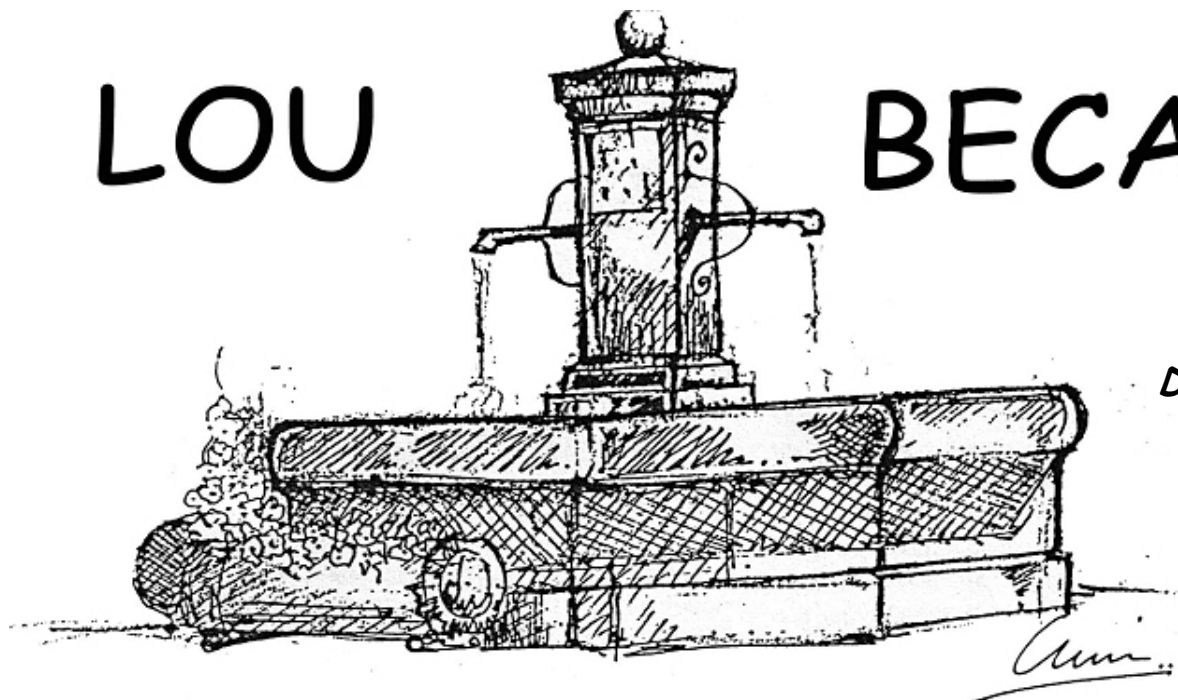


LOU

BECAN

Numéro 17

Décembre 2008



Bulletin d'information municipal de Saint-Julien-en-Vercors

DANS CE NUMERO

Pages 2 à 7

Au fil des conseils

Page 8

En bref...

Page 9

La sécurité routière

Page 10

Le lotissement

Page 11

Les employés

Pages 12 à 15

L'eau

Pages 16 et 17

La CCV

Page 18

SIVU Roybon et SITV

Pages 19 et 20

Les associations

Page 21

Les commerçants

Page 22

La rentrée scolaire

Page 23

Les Gorges de la Bourne

Page 24

Silence, on tourne

Pages 25 à 27

Le 1er maire

Page 28

Actus et infos pratiques



L'édito du maire

Ce nouveau numéro de *Lou Becan* est l'occasion de vous présenter **mes meilleurs vœux** pour la nouvelle année. Vœux de santé, de prospérité, en espérant que 2009, qu'on nous promet morose, soit pour vous tous plein de réussite, de bonheur et d'épanouissement. Nous avons aussi une pensée pour les personnes qui nous ont quittés et pour leurs proches.

La fin d'année est l'occasion des **bilans**. En place depuis 10 mois, la nouvelle équipe a commencé à prendre ses repères, en se familiarisant avec la gestion municipale. Les professionnels qui nous entourent (commune, CCV, perception...) ont été des aides précieuses. Nous avons d'abord assuré **l'achèvement de projets** entrepris par la précédente équipe, en réglant les derniers problèmes (nouveaux contrôles et re-calcul des taxes pour l'assainissement, derniers travaux à la crèche halte-garderie...).

Nous avons également fait **aboutir des projets comme le lotissement**, en enclenchant la phase opérationnelle (appel d'offres, travaux de viabilisation...) et en apportant au projet quelques modifications (autorisation des constructions bois...); nous avons désormais la respon-

sabilité de commercialiser les lots, en dépit d'un contexte local (fermeture des routes) et général difficile.

Les **travaux à l'église** ont été une priorité pour les élus ; l'obtention de financements exceptionnels nous a permis d'a-

voir un programme plus ambitieux (réfection urgente de la toiture du chœur, mais aussi traitement de la charpente et de la tribune...).

Un **engagement fort dans**

les structures intercommunales (CCV, Parc par exemple) apparaît indispensable. Des élus participent activement aux travaux de la CCV sur un projet de territoire, certes pour faire entendre la voix de notre commune mais aussi pour participer collectivement à une réflexion qui décidera du futur de notre canton pour les années à venir.

2009 nous permettra d'avancer ou de faire aboutir des **projets chers aux élus** (site Internet, réhabilitation de l'ancienne poste, traversée du village, accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, acquisition de la grange Marcon...). Je salue enfin Annick et René Rimet qui ont quitté le service de la commune en 2008 et remercie toutes les personnes qui oeuvrent à l'élaboration de *Lou Becan*.

VŒUX 2009
L'équipe municipale vous
présentera ses vœux
le samedi 10 janvier à 18h
à la salle des fêtes



Au Fil des Conseils Municipaux

Dans la rubrique "Au fil des Conseils Municipaux", nous vous présenterons les comptes-rendus des quatre conseils municipaux réunis de juillet à novembre 2008. Nous ferons ensuite le point en bref sur quelques petits dossiers en cours

Par Pierre-Louis Fillet

Compte-rendu des Conseils Municipaux

Conseil municipal du lundi 28 juillet

Présents : Pierre-Louis Fillet, Pierre Drogue, Pierre Hustache, David Bathier, Astrid Blanc, Françoise Chatelan-Glénat, Gilles Chazot, Monique Feu-gier, Jean-Louis Gontier et Jean-Maurice Roche

Absente : Nadège Michel

Viabilisation du lotissement communal « les Forilles » - Devis estimatifs



1) Devis (estimation pour lancer l'appel d'offres) du géomètre Bonin, maître d'œuvre,

pour la viabilisation :

- Terrassement, voirie, eaux usées et pluviales, plans de récolement, éclairage public, raccordement téléphonique et imprévus : 73 598,80€ HT

- Honoraires du maître d'œuvre : 7 980€

- Coordination SPS (obligatoire quand au moins 2 entreprises interviennent sur un même chantier) : 1 144€.

Total : 82 722,80€ HT.

2) Devis du SDED pour l'éclairage public et trois lampadaires dans le lotissement. Total : 7 000€ HT.

=> Approbation de ces deux devis par le Conseil Municipal (CM)

Maîtrise d'œuvre confiée au SDED pour les travaux d'éclairage public du lotissement. Rémunération de la prestation : 7% du montant HT des travaux.

Financements de ces opérations :

1) Prise en charge de 50% des travaux d'éclairage public par le SDED.

2) Subvention de «travaux divers d'intérêt local» : 28 622€ maximum.

Fixation du prix de vente du terrain

Éléments à prendre en compte :

1) Couvrir le coût des travaux de viabilisation, d'extension des réseaux d'eau et d'électricité, enfouissement des lignes, réfection de la voirie d'accès...

2) Proposer un prix correct, abordable pour des familles et qui calme l'envolée des prix. Indications demandées auprès de professionnels.

3) Pouvoir dégager quelques marges de manœuvre pour apporter un peu d'air à la commune et financer des projets.

Deux propositions : 60€ le mètre carré : 6 voix pour - 55€ : 5 voix pour.

=> Prix fixé à 60€ le m²

Dotation Cantonale de Voirie - Programme 2008 et 2009

Programme de voirie 2008 : réfection du chemin de la maison Bonnard au village et intervention sur le chemin de La Martelière. Coût : 3 666.00 € HT. Subvention de 65% (Dotation Cantonale de Voirie, subvention Conseil Général).

Demande de report des crédits non utilisés de l'enveloppe 2008 en 2009.

Programme 2009 : réfection de la route d'accès au lotissement. Devis réalisé par la DDE. 2 possibilités : 12 100,00 € HT en bicouche ou 23 320,00 € en enrobé.

=> Choix de la 2e solution en enrobé.

Extension du réseau électrique pour alimenter l'habitation Konig à Piache

Coût du projet du SDED pour alimenter l'habitation de Frédéric Konig au hameau

RAPPEL

Prix de vente des lots du lotissement

60€ le m² :

Nos impératifs :

- 1) couvrir les coûts de viabilisation
- 2) prix abordable pour des familles
- 3) dégager quelques marges de manœuvre financières

Programme de voirie 2009

Réfection de la route d'accès au lotissement, en enrobé.

Coût : 23 320€ (subventionnable)





Au Fil des Conseils Municipaux

RAPPEL

Nouveau calcul de la participation aux frais de branchement pour l'assainissement

Branchement sous domaine public :

80 031,92€

Frais de topographie

+5 525,52€

Maître d'œuvre

+6 402,55€

Coordinateur SPSS

+375,93€

Contrôle réseaux

+3 088,07€

Publication

+463,02€

= 95 887,01€ (total 1)

Subventions à déduire

- 64 153,98 €

Reste

= 31 733,04€ (total 2)

10% de frais généraux

+3 173,30€

=> Coût supporté par la commune pour ces branchements privés :

= 34 906,34€

Nombre de boîtes : 49

Coût par branchement

=> **712,37€**

de Piache : 16 000€. Part communale re-facturée à Monsieur Konig: 1 242€. Différence prise en charge par le SDED.



Aménagement de l'accessibilité des bâtiments communaux

Projet d'aménagement des bâtiments communaux proposés par Marc Lerouge de la DDE dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale «Une montagne accessible à tous» : construction d'une rampe d'accès pour desservir la mairie, l'école, la crèche et la salle de réunion. Approbation.

Redevance d'assainissement variable

Nécessaire estimation de la consommation annuelle d'eau pour les trois maisons du village n'ayant pas de compteur afin de facturer la redevance variable d'assainissement et les deux taxes de l'Agence de l'Eau que la commune perçoit pour elle et lui reverse. Approbation.

Transport scolaire

Proposition du Département pour poursuivre le ramassage scolaire jusqu'aux Janis : demande d'une participation de la commune de 900€. Proposition rejetée.

Création d'un poste d'agent d'animation périscolaire en CAE aidé à 65%

Résultat du recrutement d'un agent d'animation (pour la garderie-périscolaire et la cantine) : aucune réponse de personne éligible à un contrat aidé CAE à hauteur de 90%. Seules réponses reçues : des personnes éligibles à des CAE de 65%. Approbation du CM afin de maintenir le service.

Contrat conclu du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009, sur la base de 20h 15 hebdomadaires annualisées soit 22 h effectives durant les périodes scolaires.

Heures non travaillées par l'ATSEM

Réduction de 2h par semaine du temps de travail des élèves en primaire et mater-



nelle à compter de septembre 2008 (passage de 26h à 24h). Temps ainsi dégagé : pour le soutien des enfants en difficulté. Nécessaire affectation des 78h de travail annuelles que l'ATSEM Christine Vignon n'effectuera plus. En réflexion.

Conseil municipal du lundi 15 septembre

Absente : Astrid Blanc (a donné pouvoir à Pierre-Louis Fillet)



Vote d'une délibération modificative du budget de fonctionnement

pour inscrire dans le budget des actions non prévues (aménagement de la traversée du village, travaux de réparation de l'église, programme de voirie...). Financement assuré par les subventions ou l'autofinancement.

Nouveau calcul de la participation des frais de branchement

Rappel : paiement par les habitations raccordables au réseau d'assainissement collectif du bourg d'une taxe, la participation aux frais de branchement.

Mai 2008 : envoi d'un courrier aux intéressés avec nécessité de paiement d'une somme de 2000€ votée par le précédent conseil municipal sur indications du cabinet Nicot, maître d'œuvre. Or, situation illégale. Après convocation du maître d'œuvre, définition de la situation légale :

- assiette de cette taxe : uniquement les nouveaux branchements
- montant de la taxe : frais réellement supportés par la commune pour les branchements individuels (entre le réseau principal et l'habitation), majorés de 10%. Autres coûts exclus de cette taxe (réseau principal, station...). Voir calcul ci-contre.

=> Approbation du CM



Au Fil des Conseils Municipaux

Nécessité d'effectuer des contrôles supplémentaires du réseau neuf car défaillance de l'entreprise qui avait été missionnée à cet effet. Approbation.

Règlement des contestations : rappel que désormais seuls les nouveaux branchements sont imposés. Cas de Monsieur Salmon : 2e boîte posée à sa demande directement réglée à l'entreprise : dispense de paiement de taxe sur cette boîte.

Rappel du contrôle indispensable des branchements nouveaux et anciens avant leur mise en service pour vérifier la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales. Contacter la mairie.

Modificatif règlement du lotissement

Suite à de nombreuses demandes, volonté de modification du règlement du lotissement afin d'autoriser des constructions bois à l'exception des rondins. En discussion avec la DDE et le CAUE.

Viabilisation du lotissement

Résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 3 septembre concernant les six lots de la viabilisation interne.

Une seule offre. Attribution au groupement SAS CHEVAL FRERES et SARL BLANC. Montant de



54 231,50€ HT (64 860,87€).
Approbation (David Bathier ne prend pas part au vote)

Coordinateur de sécurité pour les travaux de viabilisation du lotissement

Résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 3 septembre 2008 concernant la coordination de sécurité SPSS.

Trois offres. Attribution au cabinet TRACES (moins-disant). Montant de 870,00€ HT (1 040,52€ TTC). Approbation

Rectificatif des limites de la parcelle

Nécessaire modification du cadastre pour le terrain du lotissement afin que limites

réelles et limites cadastrales correspondent. Cessions de terrains gracieuses par les propriétaires mais nécessité de donner évaluation du prix des parcelles pour les frais d'actes notariés.

Parcelle Glénat-Chatelan de 567 m² : 150€. 2 parcelles Morfin de 162 m² en tout : 100€ chacune. Parcelle Lody de 19m² : 50€. Approbation.

Dispense de demande de levée d'hypothèque sur les deux parcelles Morfin. Approbation (10 pour, 1 contre).

Cantine



Pour information : décision du Conseil Municipal de Saint-Martin-en-Vercors d'augmenter le tarif du prix de repas de 60 centimes : 50 centimes

pour les communes et 10 centimes pour les parents. Tarifs valables pour les enfants de Saint-Julien également.

Volonté de mise en place d'une commission scolaire intercommunale pour prendre de telles décisions en commun .

Travaux à l'église (suite)

1) Devis de l'entreprise Blain pour des travaux de plâtrerie et peinture sous la tribune (remplacement du lambris retiré



pour le traitement de la tribune par du placoplâtre peint en blanc cassé, sur conseils de l'architecte de la commission diocésaine d'art sacré) : 1 000€ HT. Approbation.

2) Devis de l'entreprise Buisson pour des travaux d'entretien de la toiture de l'église : 1 000€ HT. Ap-

probation.

=> Coût total des travaux à l'église : 14 187,53€ HT soit 16 391,63€ TTC (toiture du chœur, traitement de la charpente, autres petits travaux...).

RAPPEL

!!! IMPERATIF !!!

Nécessité de contacter la mairie avant le raccordement des habitations au réseau d'assainissement afin de fixer un RDV pour le contrôle préalable

Tarifs cantine

Augmentation de **0,60€** du ticket repas

*0,50€ à la charge des communes
*0,10€ à la charge des familles



Au Fil des Conseils Municipaux

RAPPEL

Récapitulatif des travaux de l'église

Réfection de la toiture du choeur
8 097,73 €

Traitement charpente et tribune
4 089,00 €

Réfection de la tribune
1 000,00€

Divers travaux en toiture
1 000,00€

Montant total HT
14 187,53€

Financement

Réserve parlementaire (H. Mariton)
7 093,77€ (50%)

Dotation Cantonale de Patrimoine
4 256,26€ (30%)

Autofinancement
2 837,51€ (20%)

Financement : 80% de subventions (Dotation Cantonale de Patrimoine et réserve parlementaire) et 20% en autofinancement.



Aménagement de l'accessibilité des bâtiments communaux

Projet de travaux pour accessibilité de la mairie, école, crèche et salle de réunion (cf. infra). Rencontre sur place en août avec M. Lerouge de la DDE. Coût estimé des travaux : 25 000€ HT. Financement envisagé : dans le cadre du PER (aux alentours de 8 000€) et éligibilité à la Dotation Globale d'Équipement. Approbation.

Deux extensions des réseaux d'eau

Résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 20 août concernant l'extension pour l'habitation d'Alain Drogue à Ponçon et l'extension pour le lotissement.



Trois offres. Attribution à l'entreprise BLANC. Montant 44 726,40€ HT soit 53 492,77€ TTC

(moins-disant). Approbation.

Financement : 50% de subventions du Département de la Drôme. A Ponçon, refacturation des 50% restants à Alain Drogue (signature d'une convention).



Tarifs - zone d'Herbouilly
Approbation des tarifs proposés par le Département pour la saison 2008-2009.

Lou Becan



Nécessité de distribuer des numéros pour certaines résidences secondaires.

Bail avec les Vercoquins

Signature d'un bail avec l'association «les Vercoquins», gestionnaire de la crèche, pour une durée de 5 ans. Loyer de



320€ + 152€ de charges par mois (montant provisoire à réviser). Loyers prévus pour couvrir les mensualités de l'emprunt de 5 ans contracté par la commune pour les travaux. Approbation.

Droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires

Instauration par la loi d'un accueil obligatoire par la commune des enfants de maternelle et du primaire en cas de grève des enseignants.

Demande par l'Inspection Académique d'une liste de personnes susceptibles d'accueillir les enfants. Inscription des employés communaux.

Questions diverses



- Réflexion sur le réaménagement de l'aire de pique-nique en partenariat avec la CCV.
- Réflexion sur les aménagements nécessaires à la salle des fêtes (toilettes mieux adaptées...).
- Reste d'un solde de subvention de 86€ au SITCV à affecter.
- Réhabilitation du bâtiment de la Poste, positionnement des élus en faveur d'un portage du projet par la commune pour rester propriétaires du bâtiment.



Conseil municipal du lundi 13 octobre

Présents : tous les membres du conseil

Délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire

Pour favoriser une bonne administration communale, en toute légalité, octroi par le conseil au maire d'une délégation pour la prise de toute décision concernant des dépenses inférieures à 4 000€, lorsque les crédits sont prévus au budget. Engagement du maire à rendre régulièrement





Au Fil des Conseils Municipaux

compte des sommes ainsi engagées. Approbation.

Création d'un poste d'agent d'entretien pour 2 mois

Démission de Madame Annick Rimet de son poste d'adjoint technique territorial. Création d'un poste équivalent à raison de 5 heures de travail par semaine pour une durée de 2 mois afin d'avoir une période d'essai. Missions : ménage de l'école maternelle et des locaux de la mairie, de la salle de réunion et du hall d'entrée de l'école.

Réflexion conduite sur l'adéquation entre les tâches exigées et le temps imparti.

Définition du régime de vente du lotissement « les Forilles »

Choix nécessaire du régime fiscal lors de la vente des terrains du lotissement. Deux possibilités : régime général avec droit de mutation à titre onéreux pour les acquéreurs ou assujettissement à la TVA (avec reversement de 19,6% de TVA sur les ventes) => Choix du régime de droit commun (droits de mutation)

Modification du règlement du lotissement « les Forilles »

Rencontre intervenue avec la DDE et le CAUE. Préconisations du CAUE concernant de nombreux aspects, notamment modification du tracé de la voie pour lui donner un débouché futur.

Dossier trop avancé pour intégrer toutes ces observations. Validation (en accord avec la DDE) d'une modification à minima du règlement pour autoriser les constructions bois (sauf rondins).

Règlement d'eau potable

Proposition de la commission Eau de modification du règlement d'eau potable (relevé de compteurs à effectuer directement par les propriétaires, dispense pendant deux ans maximum de paiement de l'abonnement et de la consommation

d'eau lors de constructions nouvelles...). Approbation de principe en attente de la refonte du règlement, soumis au vote lors de prochains conseils.

Voir dossier Eau.

Déneigement de la voirie communale par le Département de la Drôme



Information du résultat infructueux de l'appel d'offres pour le déneigement des voies communales actuellement

déneigées par la DDE lancé cet été (à la demande du Département, obligation pour respecter les procédures de mises en concurrence).

Nécessaire accord du CM pour la signature d'une convention avec le Département pour la poursuite du déneigement de ces voies communales par les services départementaux. Approbation.

Commission chemins

Mise en place d'un planning de travaux sur certains chemins communaux (renvois d'eau, passage d'une épaveuse et d'un lamier...). Rappel que l'entretien des chemins ruraux ne fait pas partie des dépenses obligatoires de la commune.

Fermeture des Gorges de la Bourne



Très fort impact de la fermeture des Gorges de la Bourne pour notre commune (commerçants, habitants...). Affirmation de la nécessité de réagir et de demander des solutions alternatives. Nécessité de rencontrer toutes les personnes impactées.

Création du site Internet de la commune : choix du prestataire.

Présentation par Pierre Hustache de la consultation lancée avec Saint-Martin pour la réalisation d'un site Internet com-

RAPPEL

Déneigement

*Routes départementales : *Service des Routes du Département (ex-DDE)*

*Routes communales, de La Martelière aux Domarières soit 3,3 km: *Entreprise Blanc* (marché conclu avec la commune en 2006)

*Routes communales des Granges à Piache soit 4,1 km *Service des Routes du Département (ex-DDE)* car appel d'offres communal infructueux

Coût

Financé à **70%** par le Département

Est resté à charge de la commune (30%) :

**Hiver 2007-2008*
1 571€

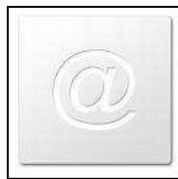
**Hiver 2006-2007*
998€

**Hiver 2005-2006*
1 983€





Au Fil des Conseils Municipaux



mun (mais avec des pages distinctes pour chaque commune afin de respecter l'identité de chacune). Travail avec Saint-Martin afin de mutualiser les coûts.

Trois offres. Offre retenue pour la création du site : l'entreprise FINGER-PRINT, pour les montants globaux suivants : 7 420 € (mieux-disant en fonction des critères d'évaluation retenus).

Coûts à partager en deux avec Saint-Martin. Approbation (1 abstention).

Plaquette d'information

Présentation d'un projet de plaquette d'information touristique commune à Saint-Julien et Saint-Martin (liste des hébergeurs, restaurateurs, activités et services...). Coût de 150 euros pour 1500 exemplaires. Proposition rejetée (5 voix contre, 4 pour et 2 abstentions).

Questions diverses

- Nécessité d'instaurer des pénalités de retard afin que les entreprises respectent les délais d'intervention ?
- Nécessaires travaux d'entretien du court de tennis et réparation du filet.

**Conseil municipal du
lundi 17 novembre**

Absente : Nadège Michel

Afin de pouvoir assister à la réunion sur les fermetures des Gorges de la Bourne, à 20h30 à Villard-de-Lans, le conseil municipal a été avancé à 19h et l'ordre du jour allégé.



Vote du budget 2008 du lotissement.

Nécessaire pour payer les factures liées aux premiers travaux de viabilisation.

Montant des dépenses inscrites : 101 645€

Mode de financement en cours d'élaboration (crédit relais, ligne de trésorerie?)

Approbation.



Éclairage public du lotissement

Discussion autour du plan d'installation proposé par le SDED. Acceptation de la pose des lampadaires suivants : aux deux angles du cimetière

(car suppression du poteau actuel pour l'enfouissement des lignes) ; deux à l'intérieur et un à l'entrée du lotissement.

Entre le lotissement et le cimetière : un branchement en attente pour un éventuel futur lampadaire.

Modification du règlement du lotissement

Modification du règlement pour autoriser les constructions bois. Nouvelle formulation retenue : «*Article 11.11 - Couleurs. Les façades seront homogènes, 100 % enduites ou 100 % bois. Les rondins bruts sont interdits. L'aspect madriers croisés est autorisé avec un angle d'abouts débordant de 10 cm maximum.*»

Approbation (5 voix pour, 4 contre et 1 abstention).

Règlement d'eau potable

Approbation à l'unanimité du nouveau règlement d'eau potable. Voir dossier.

Prolongation d'un mois du CDD de l'agent d'entretien.

Embauche de Muriel Blanc du 1^{er} novembre au 31 décembre pour le ménage des locaux de la mairie, de l'école et de la salle de réunion (5h par semaine). Réflexion sur le besoin d'augmenter ce nombre d'heures avant une éventuelle titularisation. Nouveau CDD de 1 mois, jusqu'à fin janvier, pour faire le point.

Approbation. ■



RAPPEL

Création d'un site Internet

Avec Saint-Martin pour mutualiser les coûts

Coût total
7 420 €

La moitié de cette somme pour Saint-Julien





Au Fil des Conseils Municipaux

Par Pierre-Louis Fillet

En bref...

RAPPEL

Décorations de Noël

Financées et installées par le Comité des Fêtes



Réservoir Les Orcets

Des problèmes de fuite au réservoir des Orcets ont été constatés avec des écoulements permanents d'eau dans le chemin d'accès. Afin de régler ce problème, la vanne d'arrivée d'eau qui fuyait et le flotteur usé ont été changés par l'entreprise Blanc.

École - service minimum

Comme la loi les y obligeait, les communes de Saint-Julien et de Saint-Martin ont mis en place le service d'accueil des enfants lors de la grève des enseignants du 20 novembre. C'est Myriam Audeyer, employée par la commune pour la garderie périscolaire, qui a assuré l'accueil des 6 enfants. Le recensement de ceux-ci avait été effectué afin de connaître le nombre de personnes à mobiliser. L'Etat versera à la commune 200€ correspondant à l'indemnité pour le salaire de cette personne.



Exposition Grands Goulets

En début d'année, le long de la route, dans le village



Chemins ruraux

Au printemps, plusieurs conseillers municipaux iront poser ou nettoyer des renvois d'eau sur des chemins communaux (celui montant à l'Allier, aux Domarières...). Le propriétaire de Cornouze s'est engagé à remettre en état le chemin rural dégradé après l'exploitation de sa forêt.

Travaux dans le village

Après l'église (marches du perron, sacristie...), l'équipe de bénévoles composée de Alain Chatelan, Georges Christophe et Jean-Louis Gontier et René Glénat a consacré une journée à la réparation des marches longeant l'ancienne Poste et montant à la salle des fêtes. Ces escaliers en dalle sont un élément architectural re-

marquable. Merci à ces quatre personnes pour leur grand dévouement.

Décorations de Noël

Cette année encore, les bénévoles du Comité des Fêtes ont illuminé le village pour les fêtes de Noël. Un grand merci à eux et au Comité des Fêtes qui prend à sa charge l'acquisition de ces décorations et qui propose des animations pour donner un peu de vie à notre village à l'occasion de Noël (matinée boudins, vin chaud...)

Déneigement

Rappel : interdiction de se garer le long de la route dans le village lors de chutes de neige pour faciliter le déneigement.

Chauffage de la salle de réunion

Afin d'essayer de régler les problèmes de chauffage de la salle de réunion utilisée par les membres du Club les Jonquilles et par l'école, un brasseur d'air sera installé.

Exposition Grands Goulets

A la demande du Conseil Général, la commune va accueillir une exposition consacrée au percement du nouveau tunnel. Les photos seront installées dans le village, le long de la route, au niveau du terrain de boules.

Travaux à la crèche

L'entreprise Pourre est intervenue pour régler un problème électrique suite aux travaux à la crèche qui entraînait des disjonctions intempestives. Elle a également réalimenté l'atelier de l'agent technique. Coût approximatif : 1 000€. ■



Zoom sur des dossiers communaux

Dans cette rubrique nous reviendrons sur le dossier du lotissement, pour faire le point sur l'avancement des travaux de viabilisation. Nous consacrerons également un article aux employés communaux (une partie) et nous nous attarderons sur le problème de la sécurité routière dans notre commune. Plusieurs auteurs se sont enfin attelés à la rédaction d'un volumineux dossier consacré à l'eau à Saint-Julien.

Par Pierre Hustache

La sécurité routière

La sécurité sur nos routes, l'affaire de tous

Les élus de Saint-Julien et de Saint-Martin, suite à plusieurs incidents et de nombreuses plaintes souhaitent attirer l'attention des usagers des routes départementales et communales.

Les deux communes, soucieuses de la sécurité de leurs habitants, ont conscience du danger de nos routes notamment lors de la traversée de nos villages ainsi que de l'étroitesse des passages dans les hameaux. Ces espaces de circulation, dans nos villages et hameaux sont également un lieu de vie et de rencontres où se côtoient quotidiennement tour à tour, automobilistes, gros engins agricoles et autres, cyclistes, piétons.... Chacun d'entre nous doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres.

Les actions entreprises

C'est pourquoi nos deux communes ont décidé de mettre en place temporairement dans un premier temps des installations pour la sécurité de tous.

A Saint Julien, nous vous avons présenté notre démarche dans le précédent numéro. Ces aménagements ont consisté en :



- L'installation de chicanes à chaque entrée du village pour ralentir la vitesse des véhicules entrants
- La mise en place de plots de protection
- Un nouveau marquage au sol pour assurer un cheminement piéton sécurisé.
- La modification des zones de stationnement

Des points sont à améliorer. Une réunion d'échange pour faire remonter vos observations est toujours à l'ordre du jour.

A Saint Martin, les élus ont décidé de :

- La mise en place des plots de protections et d'un marquage au sol
- La mise en place d'un nouveau dos d'âne à la sortie de l'école.

Les communes réfléchissent sur de futurs aménagements définitifs de la traversée des villages notamment pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, dans les villages. La vitesse dans ces lieux privilégiés de la vie locale est limitée à 30km/heure. Nous espérons que les premières actions ont pu améliorer un peu la vie des riverains et des usagers.

Durant les travaux dans les Gorges de la Bourne, des camions traversaient le village à vive allure et empruntaient des routes qui leur étaient interdites. Les élus du Conseil Général de l'Isère ont été contactés afin de rappeler à l'ordre les entreprises concernées.

Plusieurs riverains se sont plaints de la vitesse excessive de véhicules sur certaines routes secondaires. La commune ne peut évidemment pas prévoir des installations sur toutes ces routes. Nous en appelons à la responsabilité de chacun ! Merci d'avance. ■

RAPPEL

Vitesse limitée à **30km / heure** dans nos villages, entre les deux panneaux d'agglomération

Première chutes de neige, premières plaintes !

Les engins de déneigement font leur possible pour offrir de bonnes conditions de circulation mais ne pouvant emporter la neige, nous devons tous subir quelques désagréments (bourrelets...). Merci de votre compréhension!!



! INFOS !

Lors des chutes de neige, **interdiction de stationner le long de la voie départementale dans le village** pour faciliter le déneigement



Zoom sur des dossiers communaux

Par Gilles Chazot

Le lotissement communal «Les Forilles»

Les travaux de viabilisation



Suite à l'appel d'offres lancé en août dernier, les travaux de viabilisation du futur lotissement ont été confiés aux entreprises Cheval / Blanc.

Depuis fin octobre, les engins de terrassement sont à pied d'œuvre pour la **première phase** des travaux qui consiste à effectuer l'ensemble des terrassements, la pose des réseaux humides (conduites eau potable, raccordement aux réseaux d'assainissement du village...).

Ces travaux devraient être terminés courant décembre.

La **deuxième phase** consiste à installer les réseaux secs (électricité, téléphone) et à effectuer les travaux de finition (enrobé, bordures et caniveaux, signalisation, engazonnement...). Les travaux d'électrification (financés en grande partie par le SDED et réalisés par l'entreprise ETDE) auraient dû démarrer en décembre mais la situation financière délicate du SDED nous oblige à attendre 2009.

La **totalité des travaux devrait se terminer en mars 2009**. C'est seulement après la réception complète de ces derniers que les lots pourront être vendus, c'est à dire en avril 2009.

La modification du règlement

Pour répondre à la demande de plusieurs personnes intéressées par les lots, le règlement du lotissement a été corrigé pour prendre en compte l'utilisation du bois dans la construction. Le conseil municipal a autorisé le bois apparent s'il constitue 100% des façades. L'utilisation du madrier ne doit pas faire apparaître des croisillons de plus de 10cm. La construction en rondin est interdite. Cette modification des règles de construction montre la volonté du conseil de promouvoir la filière bois tout en respectant au mieux l'intégration de l'habitat dans le paysage local. Les autres enduits comme le crépi sont autorisés à condition de couvrir 100% des façades. La demande de modification est actuellement instruite par la DDE.

Le coût prévisionnel

Pour cette année le coût de l'opération s'élève à 102 000€. Le coût total des travaux s'élève à environ 154 000€. Il prend en compte le terrassement, l'installation des réseaux secs, humides, l'acheminement de ces derniers, l'installation des lampadaires et la réfection complète de la voirie.

Le prix de vente a été fixé à 60€ le m². Actuellement deux couples se sont déjà manifestés pour l'acquisition d'un lot. Pour plus de renseignements, s'adresser en mairie. ■



RAPPEL

Décembre 2008

Fin des travaux de terrassement et de pose des réseaux humides.

Autorisation des constructions bois à l'exception des rondins





Par Nadège Michel

Les employés communaux

Départ d'Annick et René Rimet

Le conseil municipal tient à remercier Annick et René Rimet pour leur dévouement à la commune.

René était agent technique et garde champêtre, il est entré à la commune en avril 1984. Il est à la retraite depuis le mois de mars.

Annick était agent d'entretien depuis 1988; elle a présenté sa démission pour raisons personnelles et a quitté son poste depuis le 1er octobre.

Merci à eux!

RAPPEL

Delphine Grève

Secrétaire de mairie
Depuis 2006

Christine Vignon

ATSEM
Depuis 1997

Pour vous accueillir, pour entretenir nos bâtiments, pour assister l'enseignante, cinq employés communaux sont au service de notre commune : Christine, ATSEM, Delphine, secrétaire de mairie, Muriel, agent d'entretien, Myriam garderie périscolaire et Jean-Noël, agent technique. Au fil des mandats, ils assurent les différentes fonctions indispensables à une cohérence et à la pérennité de notre commune. Ces derniers mois, c'est une équipe en partie renouvelée qui travaille pour Saint Julien. Afin de les connaître davantage et afin de mieux comprendre leur rôle et leurs fonctions, nous avons décidé de vous les présenter. Nous commençons par deux agents : Delphine et Christine.

Delphine Grève



Delphine Grève est secrétaire de mairie. Âgée de 34 ans, mère de 2 enfants, elle habite La Chapelle-en-Vercors.

Elle vous accueille dès que vous ouvrez la porte de votre mairie. Elle occupe cette fonction depuis mai 2006. Delphine travaille à plein temps : elle occupe un mi-temps en tant qu'agent titulaire et un autre mi-temps en remplacement de Michèle Bonnard jusqu'en juin 2009.

Elle travaille directement en lien avec le maire et les membres du conseil. Présente à chacun des conseils municipaux, elle participe à une approche technique et juridique des différents points abordés et prépare les dossiers. Elle ne participe bien sûr à aucun vote, mais elle assure le suivi des dossiers en étroite collaboration avec le maire, son supérieur hiérarchique.

Son champ de compétences est vaste, de l'accueil téléphonique à la mise en forme

des documents administratifs tels que les cartes d'identité, les cartes grises, les permis de construire, de la réception des informations préfectorales à l'encaissement des factures de la garderie périscolaire; elle met principalement en œuvre les décisions du conseil.

Sa fonction nécessite une étroite collaboration avec différents partenaires tels que le Trésor public, la subdivision de l'équipement, la sous-préfecture ou les communes alentours et une formation permanente.

Elle assure aussi l'accueil de l'agence postale (vente de timbres, colis et dépannage financier); c'est à ce titre qu'elle a été recrutée en 2006. Une partie de son salaire est à ce titre remboursé par la Poste pour la permanence de l'agence postale qu'elle assure.

Christine Vignon



Christine Vignon est ATSEM (assistant territorial spécialisé en école maternelle). Elle est mariée et mère de deux grandes filles de 22 et 18 ans.

Elle occupe cette fonction depuis mars 1997 ; elle a obtenu son concours d'ATSEM en décembre 2002 et est ainsi devenue titulaire de son poste.

Elle travaille à plein temps, en étroite collaboration avec Hélène Négrel, professeure des écoles. Elle l'assiste dans la préparation et la gestion des ateliers, du matériel, elle veille à la bonne intégration des plus petits et à leur rythme physiologique. Elle accompagne les enfants de 3 à 5 ans tout au long de la journée. Elle assure quelques tâches d'entretien quotidien des locaux. ■



Par Gilles Chazot, Marc Suzan, Vincent Cap-poen, Jean-Luc Destombes et Pierre-Louis Fillet

Histoires d'eau à Saint-Julien

«L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » (loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau. Article premier.)

Ces usages sont régis par le code de l'environnement, la loi sur l'eau et le code de la santé publique.

L'eau est souvent au cœur de l'actualité car dans certaines régions les réserves n'apparaissent plus comme inépuisables. Elle nécessite souvent d'être traitée pour être propre à la consommation. Sa gestion rigoureuse est un enjeu majeur pour les prochaines années.

Même si depuis toujours, Saint Julien bénéficie d'une eau abondante et de bonne qualité, il nous a semblé important de faire le point sur cette précieuse ressource dans notre commune.

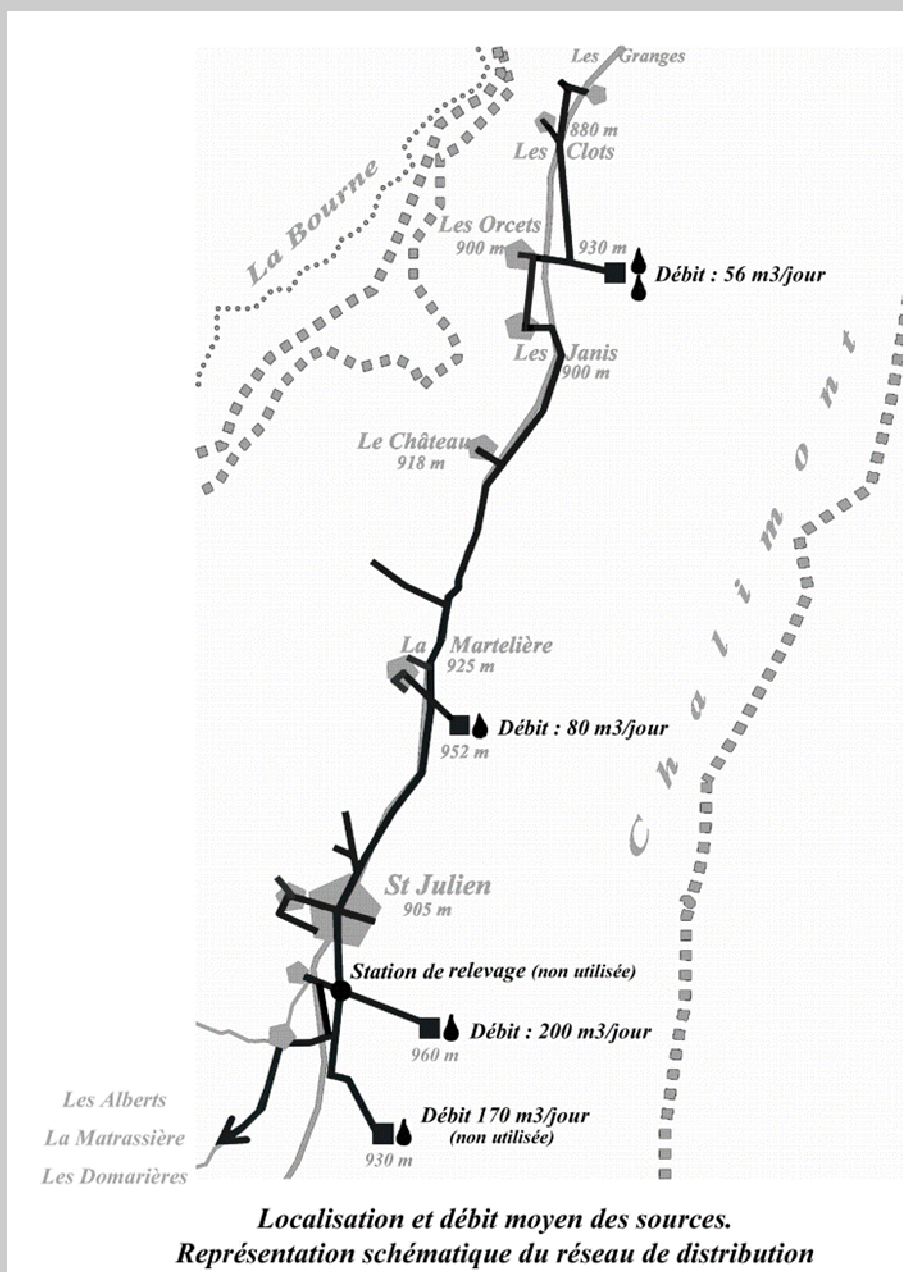
L'adduction en eau à Saint-Julien

Bref historique

L'adduction d'eau sur la commune de Saint Julien date du Moyen-Âge et des installations permanentes d'habitants. On observe encore des vestiges d'une rigole destinée à conduire l'eau jusqu'au village.

En 1936, les premiers travaux importants de captage et d'adduction sont entrepris pour alimenter le bourg. La consommation d'eau était déjà relevée par des compteurs dans les habitations. Depuis, les projets d'amélioration du réseau se sont succédé (réservoir des Orcets en 1955...). Les derniers concernent la jonction Les Janis / les Orcets en 2006.

Schéma présentant les hameaux, les captages, les réservoirs et le réseau et les interconnexions



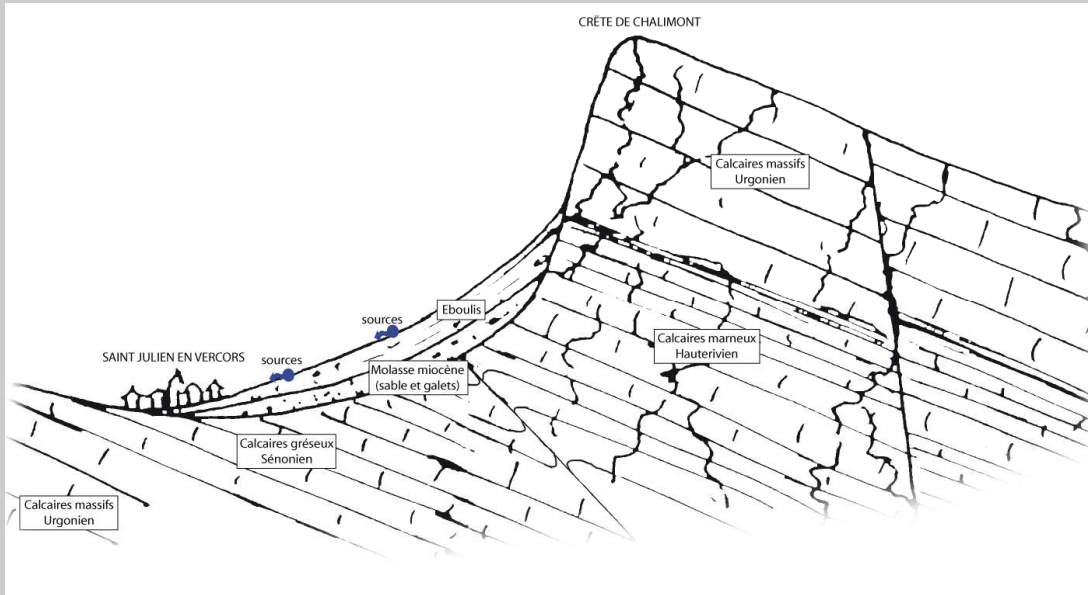
Outre les cinq sources communales, il existe 6 sources privées.

Le hameau des Granges bénéficie de sources privées et du réseau de la Balme de Rencurel (travaux réalisés en 2001).



Zoom sur des dossiers communaux

L'origine des eaux



Ci-dessus : Coupe géologique schématique (La zone de chevauchement n'est pas détaillée)

Les sources qui alimentent les réservoirs de Saint-Julien sont captées au niveau des éboulis qui composent les pentes au pied des falaises. Mais l'origine des eaux est plus profonde.

Sous ces éboulis, existent en effet des formations sableuses et conglomératiques (Molasses Miocène – 23.5 à 5.3 Millions d'années- que l'on observe très bien en rive droite de la Drevenne, après le Col de Romeyère et en quelques endroits sur les pentes de Saint-Julien) ; elles constituent un excellent réservoir hydrogéologique.

Ces molasses stockent et filtrent l'eau qui s'infiltré depuis la surface, mais également à travers les calcaires fracturés depuis les crêtes de Chalimont, et la restitue assez régulièrement tout au long de l'année au niveau des nombreuses sources de pied de versant.

C'est essentiellement la présence de ces molasses qui fait que l'eau de Saint Julien est de bonne qualité.

Les contaminations bactériologiques que l'on observe parfois ont pour origine le mélange des ces eaux avec des

eaux plus superficielles, mal filtrées par les éboulis.

Ce sont ces sources que la commune a captées qui assurent l'alimentation en eau potable de la commune.

Périmètres de protection.

Le code de la santé publique impose aux communes de protéger efficacement les captages d'eau destinée à la consommation humaine. Cette protection est assurée par la mise en place des périmètres de protection.

On distingue :

•Le périmètre immédiat

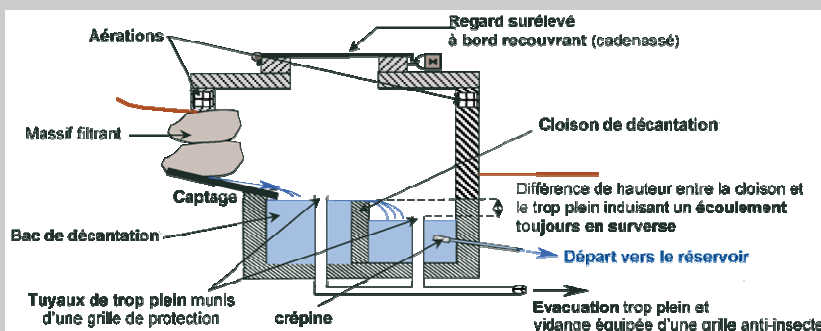
Il s'agit du terrain « autour du point de prélèvement » qui doit être entouré d'une clôture et propriété de la commune. Toute activité y est interdite en dehors des activités liées à l'exploitation du captage et à l'entretien du périmètre.

•Le périmètre rapproché

Il s'agit d'une zone délimitée par l'hydrogéologue agréé dans laquelle sont interdites ou réglementées certaines « installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux » par la

RAPPEL

Mise en place progressive de périmètres de protection



Ci-dessus : Schéma de principe d'un captage, bac décantation et réservoir



Zoom sur des dossiers communaux

migration vers le captage de substances polluantes.

•Un périmètre éloigné

Celui-ci est facultatif (il peut être défini par l'hydrogéologue agréé en fonction des caractéristiques hydrogéologiques de la ressource).

Pour Saint Julien, seules 2 des 5 sources captées disposent actuellement d'un périmètre de protection.

En 2001, la commune a délibéré pour lancer la procédure de mise en conformité des périmètres de protection pour les captages des Orcets, de la source Roche et de Pied Chatelet. Aujourd'hui, seul le rapport relatif à la source Roche a été communiqué à la commune. Une enquête publique devrait bientôt être lancée par le Conseil général pour poursuivre la procédure de mise en conformité.

Contrôle de la qualité de l'eau :

Du fait de la bonne qualité naturelle des sources, aucun traitement de l'eau n'est pratiqué à Saint Julien. Néanmoins des analyses sont effectuées régulièrement sur l'ensemble des réseaux (captages, réservoirs, fontaine, robinet). Il y a environ 8 analyses par an, donnant lieu, chacune, à un rapport complet de plusieurs pages, transmis à la commune. Dans le cas d'une analyse non conforme, un bulletin d'alerte avec des préconisations est envoyé à la mairie. Celle-ci est tenue de rendre compte des actions mises en œuvre. Un contrôle est effectué à la suite de ces corrections.

Entretien / Mesures

Afin de mieux connaître notre ressource et estimer les capacités de nos sources tout au long de l'année, la commission eau a mis en place un suivi des débits et de certains paramètres physico-chimiques. Ces mesures, réalisées par les membres de la commission, ont lieu 4 fois par an.

Lors de ces mesures, la commission inspecte les différentes installations et effectue ou commande des actions curatives / préventives (changement de vannes, de filtres, programmation de purges).

Le service d'eau potable à Saint-Julien

Règlement du service d'eau potable :

Le règlement de 1998 a été actualisé cette année, validé en conseil le 17 novembre : Article 4 : Les frais de branchements sont facturés aux frais réels (intégration d'une délibération de 2005).

Article 5 : Pour une nouvelle installation l'usage de l'eau et l'abonnement sont gratuits jusqu'au terme des travaux dans la limite de 2 ans maximum à compter du dépôt du permis de construire.

Article 6 : La commune, compte tenu de ses faibles moyens financiers, emploie un agent technique à mi-temps. Or, le relevé des compteurs d'eau demande beaucoup de temps (propriétaires absents ...)

Le conseil municipal a donc décidé de modifier le mode de relevé des compteurs. Ce sont désormais les propriétaires qui relèveront eux-mêmes leurs compteurs. Chaque année, la commune adressera aux intéressés un courrier mentionnant la consommation et le relevé de l'année précédente. La personne relèvera son compteur et déposera un coupon réponse en mairie.

Chaque année, l'agent technique ira contrôler plusieurs compteurs pour s'assurer de la conformité des relevés.

Il est évident que, sur simple demande, l'agent technique se rendra chez toutes les personnes qui ne seraient pas en mesure d'effectuer elles-mêmes ce contrôle. Le règlement complet est consultable en mairie.

Les compteurs.

Suite à plusieurs contestations concernant le paiement des abonnements, nous rap-

RAPPEL

Nouveau mode de relevé des compteurs

Ce sont désormais les abonnés qui le relèvent, l'agent communal effectuant des contrôles. Si problèmes, contacter la mairie

Mise en place par la commission Eau—
Assainissement de
relevés trimestriels
du débit des sources





Zoom sur des dossiers communaux

RAPPEL

Prix de l'eau

Abonnement : 95 €
 < 300 m³ : 0,40 €
 > 300 m³ : 0,20 €

Consommation d'eau en 2008

(relevés de compteurs uniquement)

19 200 mètres cube

165 foyers

La norme:

Un compteur par habitation ; pour chacune, paiement d'un abonnement et d'une consommation

L'absence de compteurs ne dispense pas de payer l'abonnement.

Recettes 2008

21 945€ dont

Abonnement 15 295€

Consommation
6 650€

Recettes 2007

21 456€ dont

Abonnement 15 295€

Consommation
6 161€

pelons que le règlement d'eau potable de la commune prévoit la présence d'un compteur d'eau pour chaque habitation ; les habitants doivent payer chaque année un abonnement et la consommation d'eau. Certains bâtiments abritent plusieurs habitations mais ne disposent que d'un seul compteur pour l'ensemble. La commune facture alors un abonnement par logement et la consommation d'eau au propriétaire du seul compteur. L'absence de compteurs ne dispense en rien les occupants de logement de régler l'abonnement. C'est souvent par commodité pour le propriétaire que la commune n'a pas exigé la pose systématique d'un compteur (aux frais du propriétaire). La commune accepte cette situation car elle ne perd pas d'argent (dans un cas comme dans l'autre toute l'eau consommée est payée).

Le prix de l'eau

Budget Eau (hors assainissement) :

Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

<u>Dépenses de fonctionnement en 2007</u>	
Achat d'eau (les Granges)	864,00€
Frais d'analyses	1 302,00€
Redevance Agence de l'Eau	2 655,00€
Entretien	5 597,00€
Charges d'emprunt	7 265,00€
TOTAL	27 018,00€
<u>Emprunts en cours fin 2007</u>	<u>28 000,00€</u>

L'Agence de l'eau

C'est un Établissement public de l'État sous tutelle ministérielle. Elle a pour mission d'améliorer la gestion de l'eau et de lutter contre sa pollution. Le but est d'atteindre une bonne qualité de toutes les eaux d'ici à 2015.

L'Agence perçoit 2 types de redevances :

•une redevance pour prélèvement dans la ressource en eau, fonction des volumes

d'eau prélevés

•une redevance pour la pollution de l'eau, fonction des quantités de pollution rejetées dans le milieu naturel

Ces redevances ont pour objectif d'inviter chacun à mieux gérer l'eau.

Le produit des redevances permet à l'Agence d'apporter des aides financières aux collectivités locales, aux industriels, agriculteurs, L'Agence a également un rôle de conseil au niveau des acteurs locaux de la gestion de l'eau.

C'est dans ce cadre que la commune a l'obligation de poser des compteurs à la sortie des réservoirs. Ces équipements permettront par ailleurs de mieux maîtriser notre ressource en eau. A terme, tous les foyers devront être équipés d'un compteur, y compris ceux qui utilisent une source privée.

Tarification, explication de la facture

Cette année, deux nouveautés apparaissent sur la facture.

La première correspond aux nouvelles taxes demandées par l'Agence de l'eau, la seconde est liée à la mise en service de la station d'épuration du village.

Les taxes demandées par l'agence de l'eau :

•«Lutte contre la pollution»: Taxe basée sur la consommation, payée par **tout le monde** (y compris les propriétaires de sources ou bénéficiaires de droits d'eau), sauf pour un usage agricole, d'où la nécessité qu'un compteur soit installé.

•«Modernisation des réseaux»: Taxe basée sur la consommation qui ne concerne que les foyers qui sont raccordés à l'assainissement collectif.

Les taxes liées à l'assainissement :

•«Assainissement» : C'est une taxe fixe qui correspond à l'abonnement.

•«Assainissement – Partie variable» : Elle est basée sur la consommation d'eau. Actuellement seuls les foyers raccordés à l'assainissement communal sont soumis à ces deux dernières redevances.■



Des nouvelles de l'Intercommunalité

La commune de Saint-Julien fait partie de nombreuses structures intercommunales. Celles-ci sont assez variées (du Parc et de la CCV en passant par le syndicat de télévision—SITV— et le SIVU de l'Auberge de Roybon). Nous vous présenterons des comptes-rendus d'activités de trois de ces structures (CCV, SIVU et SITV) car certaines décisions influencent directement la vie quotidienne des habitants.

Par Nadège Michel
& Pierre-Louis Fillet

La Communauté des Communes du Vercors

Afin de mieux connaître la CCV, Nadège Michel est allée interviewer Régis Malsand, président de la CCV et un des acteurs principaux de celle-ci depuis sa création en 1996

LOU BECAN : Comment sont nés le SIVOM, puis la Communauté des communes du Vercors ?

Régis MALSAND : L'intercommunalité est devenue une nécessité, suite aux charges lourdes qui mettaient en difficulté des communes dans le cadre d'actions, de gestion voire d'investissements d'intérêt intercommunal.

Les premières compétences du SIVOM ont été le collège (bâtiment, équipement et participation à la spécificité « Sport nature »), le transfert de propriété et l'entretien du bâtiment de la perception et les centres de secours de La Chapelle et de Vassieux.

Les trois communes à l'origine de la structure intercommunale sont La Chapelle, Saint Agnan et Vassieux. Saint Julien rejoindra le groupement un peu plus tard, puis Saint Martin.

L. B. : La CCV aujourd'hui, est une importante structure, quels sont ses principaux chantiers ?

R. M. : La CCV est actuellement une importante structure *pour notre canton*. Les principaux chantiers sont multiples : signalétique des activités et des hameaux, l'élaboration et l'animation de la charte paysagère, le service aux demandeurs d'emploi, l'accueil et le soutien des créateurs d'entreprises et des entreprises. On peut noter des grands domaines comme le tourisme avec la régie de l'Office de Tourisme, l'aménagement et l'entretien des aires de pique-nique, l'environne-

ment avec la collecte et le traitement des déchets. La CCV soutient aussi une politique en faveur des personnes avec :

- pour les jeunes, le contrat «enfance et jeunesse» en partenariat avec la CAF
- pour nos aînés, la mise en place du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination auprès des personnes âgées).

La Culture (Médiathèque, École de Musique...), le Sport font aussi partie intégrante des compétences de la CCV.

L.B. : Un champ de compétences aussi vaste nécessite une structure solide, quels sont les moyens humains et financiers mis en œuvre ?

R. M. : Les ressources de la CCV sont issues des taxes locales mais elles proviennent aussi de subventions et de dotations du Département, de la Région, de l'État, de l'Europe. Le budget de 2008 est de 3 048 745 €. La CCV, c'est aussi des moyens humains répartis en trois services, un service administratif, un service technique et un service culturel. Cela représente 23 postes dont 10 temps partiel.

L.B. : Pour conclure, quel avenir peut-on imaginer pour la CCV ?

R. M. : Les EPCI à fiscalité propre sont amenés à prendre de plus en plus d'importance, volonté politique de diminuer les couches administratives et plus particulièrement le nombre des communes. Pour la diminution du nombre de communes, la population n'est pas prête, j'en veux pour preuve que les maires sont toujours et de loin les élus les plus populaires pour les français, mais la volonté demeure. L'interrogation nationale sur la suppression des départements me permet de penser que les communautés auront,



RAPPEL

Quelques repères

Création en 1996

Budget de 3 Millions d'Euros

23 postes dont 10 à temps partiel

Régis Malsand



60 ans

Conseiller municipal de La Chapelle depuis 1989, maire de cette commune depuis 1995

1er vice-président de la CCV de 1996 à 2001 (présidence de Jacques Clot)

Président de la CCV depuis 2001, réélu en 2008



Des nouvelles de l'Intercommunalité

RAPPEL

Mise en place d'un
Guide du Nouvel
arrivant

1 000€ d'aide pour
les communes sinis-
trées de la Drôme

Convention avec la
Comédie Itinérante
de Valence

2 spectacles à Saint-
Julien en octobre

2 spectacles à La
Chapelle en janvier
et février 2009

Nouvelle école de
rugby cantonale

Environ 40 enfants
de 5 à 13 ans

Subvention de la
CCV de 2 000€

dans l'avenir de plus en plus de compé-
tences, de charges, donc d'importance.

Principales délibérations et décisions des conseils communautaires et des bureaux (juillet - novembre 2008)

Demande d'une subvention de 20 000€ à la Région sur les crédits du Parc pour la poursuite de **l'opération de la Charte paysagère** pour 2009 (pour les trois communes restantes de La Chapelle, Saint-Julien et Saint-Agnan). Ces ateliers sur le terrain permettent d'appréhender avec un bureau d'étude les enjeux liés à l'urbanisation de nos villages et de savoir comment concevoir des projets intégrés.

Mise en place d'un **Guide du nouvel arrivant** pour aider les nouveaux venus dans leurs démarches (numéros de téléphone, annuaires des services et activités...) et soigner notre accueil.

Vote d'une somme de 1 000€ pour venir en aide aux **communes sinistrées** de la Drôme en septembre (inondations...)

Cautionnement d'une partie du prêt de l'association «**Les Quatre Saisons**», pour la construction d'une structure d'accueil pour personnes handicapées à Vas-sieux (avec en cas de problème récupération du tènement immobilier)

Convention avec la **Comédie Itinérante de Valence** pour l'organisation de 4 spectacles (2 à Saint-Julien en octobre et 2 à La Chapelle en janvier-février).

Fixation à 7€ du prix de vente des repas dans le cadre de l'opération de **portage des repas à domicile** dans le canton.
Contrat des **professeurs de l'école de musique**

Piano : 8h30 hebdomadaire - Violon : 5h30 - Guitare : 7h30 - Saxophone/clarinette : 5h30 - Batterie : 7h - Chorale adultes : 1h30mn . Total de **35h30** dont 22h en intervention dans les écoles du canton.

Subvention de 2 000€ accordée à **l'école de rugby** nouvellement créée (actuellement plus de 40 enfants de 5 à 13 ans y sont inscrits).

Subvention de 1 000€ accordée au **Centre Social La Paz** de Saint-Jean qui intervient dans le service aux personnes.

Prêt gracieux des marabouts à l'association «Vaincre la Mucoviscidose» pour organiser les «Virades de l'Espoir», à Font d'Urle. Mise à disposition gratuite de la **salle polyvalente** à l'UCAV pour l'organisation du marché de Noël.

Création d'un poste d'adjoint administratif dans le cadre d'une réorganisation de l'équipe administrative pour compenser la réduction du temps de travail accordée à deux agents.

Opérations Façades : subventions accordées à Isabelle Souris (1 098€), Stéphanie D'Addario (1 098€), Richard Raymond (800€), Bernard Rey (817€)

Prolongement de 3 mois du **contrat d'Yves Lescoeur**, organisateur du salon Eco Habitat en attendant de trouver un accord financier avec les Communautés de Communes de Saint-Jean et Villard. Volonté de maintenir le salon, tournant sur les trois cantons. ■





Des nouvelles de l'Intercommunalité

Par Gilles Chazot
& Pierre Hustache

SIVU de Roybon et SITCV

SIVU de Roybon



Depuis le 15 octobre 2008, l'auberge de Roybon a de nouveaux gérants avec

Jean Marie Guillet et sa compagne Sabine Paturel. Ils prennent la relève de «Dédée», Andrée Séquier, gérante de l'auberge depuis sa création.

Les nouveaux gérants ont réalisé de petits travaux de rénovation pour améliorer l'accueil de la clientèle.

Le président du SIVU et l'ensemble du bureau ont décidé à l'unanimité de procéder au **renouvellement et à la révision des termes de ce bail commercial**; pour ce faire, il a été fait appel aux services de Maître Diéval pour éclaircir certains points que les membres du SIVU souhaitent renégocier.

Les nouveaux gérants lors d'une réunion du SIVU ont présenté **leur projet** à court, moyen et long terme afin de dynamiser l'auberge.

Ils désirent notamment mettre en place un bain norvégien, créer un petit centre équestre pour proposer de petites balades à cheval. La partie restauration est bien évidemment maintenue avec des menus variés pour tous les goûts.

Pour tous **renseignements** ou pour les réservations, vous pouvez contacter l'auberge de Roybon au 04 75 45 54 03

SITCV

Le Syndicat Intercommunal de Télévision et de Communication dans le Vercors (communes du canton de la Chapelle et Rencurel) exerce les compétences dans les domaines de la réception de la télévi-

sion, du développement des radios locales et de la communication. Il accompagne les communes pour les projets de connexions Internet et pour l'acquisition de matériel audiovisuel et informatique.

Dernièrement, l'aide financière aux communes pour l'acquisition de matériel audio visuel et informatique a été reconduite. Cette subvention représente 80% des dépenses, plafonnées à 1 500€. Elle pourrait financer en partie le site Internet de la commune et un point d'accès Internet à Saint Julien.

Dans les années à venir le SITCV devra trouver une solution pour les problèmes liés à la **fin de la diffusion analogique** de la télévision en 2011.

Plusieurs solutions techniques sont possibles : Équipement de l'émetteur du canton pour la TNT / Utilisation de paraboles et de décodeurs individuels pour recevoir la TNT par satellite / Utilisation du très haut débit Internet pour recevoir la télévision.



Ces solutions (au coût variable), ne sont pas forcément valables pour tous (pas de Très haut débit, zones d'ombre pour la réception de

la télévision, coût élevé pour un kit satellite). Actuellement, seuls les foyers qui peuvent orienter leur antenne sur le Pilat, ou qui ont une parabole et un décodeur satellite, peuvent recevoir la TNT. Le coût d'un décodeur satellite TNT est d'environ 130€ TTC. Dans ce cas le S.I.T.C.V pourrait participer au financement de l'installation. Un décodeur satellite TNT est actuellement fourni gratuitement (moyennant 49€ de caution) pour les usagers qui possèdent un abonnement Internet ADSL chez Orange. La parabole et son installation restent à la charge de l'abonné. ■

RAPPEL

Roybon

Jean-Marie Guillet
et Sabine Paturel,
nouveaux gérants

04 75 45 54 03

2011

Fin de la diffusion
analogique de la
télévision



La vie du village

Les pages sur la vie de la commune aborderont des sujets variés. Nous terminerons tout d'abord la présentation des associations communales. Nous présenterons également les trois «nouveaux» commerces de la commune. Nous ferons le point sur la rentrée scolaire 2008. Une page sera consacrée à une actualité brûlante, celle des Gorges de la Bourne. Un article histoire dressera le portrait du premier maire de Saint-Julien.

Par Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,
Delphine Grève & Pierre Hustache

La parole aux associations communales

RAPPEL

Association des Parents d'élèves (APE)

Créée en 1990

Animations en vue de réunir des fonds pour offrir des activités aux enfants de nos deux écoles



Club «Les Jonquilles»

Créé en 1985

D'octobre à juin, rendez-vous tous les mercredis après-midi à la salle de réunion

Le Club a appris avec tristesse le décès de son ancienne présidente, Mathilde Volle et présente toutes ses condoléances à sa famille

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Saint-Julien et Saint-Martin

L'Association des Parents d'Elèves regroupe les parents des élèves des écoles de Saint-Julien et Saint-Martin. Elle a été créée en 1990.

Cette association a pour but de réunir des fonds par le biais d'animations sur les communes de Saint Julien et Saint Martin :

- Pour participer aux besoins matériels et pédagogiques des écoles en concertation avec l'équipe enseignante
- Pour organiser des animations indépendantes des projets scolaires.

Suite à la démission de plusieurs membres du bureau le 12 septembre 2008, un nouveau bureau a été élu le 14 octobre. En voici la composition

Présidente : Christèle Morfin

Vice-présidente : Frédérique Germain

Trésorière : Christine Vignon

Vice-trésorière : Valérie Rance

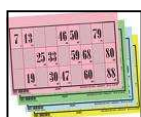
Secrétaire : Virginie Dalpra

Vice-secrétaire : Catherine Mouchet

L'APE démarre l'année scolaire 2008/2009 avec environ 6 800€.

Les subventions de Saint Julien et Saint Martin se montent à 750€ par commune (sauf années de classe de mer où elles sont plus importantes), et celle de la CCV pour les frais de transport à environ 1 400€.

Les animations pour 2009 :



Le loto des écoles aura lieu le 31 janvier 2009 à 19H00 à la salle des fêtes de Saint Martin en Vercors (les cartons seront

en vente dès les vacances de Noël au prix de 2€).



Un concours de coinche est prévu le 20 mars. Une vente du muguet aura lieu le 1^{er} mai. Les traditionnelles tartelettes seront vendues pour la fête des mères/des pères (à définir).

Le Club des Aînés Ruraux «Les Jonquilles»

Présidente : Paulette Ségura



L'association des Aînés Ruraux «Club des Jonquilles» a été créée le 19 septembre 1985. Sa parution au Journal Officiel date du 9 octobre 1985.

Elle est adhérente à la Fédération Départementale des Aînés Ruraux.

L'association compte actuellement 46 adhérents, membres actifs et membres de soutien.

Le Club des Jonquilles se réunit tous les mercredis après midi à la salle de réunion de la mairie d'octobre à juin pour organiser des jeux de cartes, jeux de société, tricot, partage d'un goûter. C'est un moment de rencontre.

Cette association permet l'accueil, l'échange, le lien social, le partage et l'amitié.

Des rencontres sont organisées avec le Club de Rencurel.

Le Club organise :

- 4 repas dans l'année, répartis dans les restaurants et auberges du village
- 1 ou plusieurs sorties en car avec cette année, une journée au Col des Aravis et



La vie du village

la visite de la coopérative laitière de Beaufort (Haute Savoie)

- 1 concours de coinche ouvert à tous et très prisé par tous les amateurs du Vercors et des alentours

- une action de solidarité initiée par le Club avec la rencontre avec les résidents de la maison de retraite «les Campanules» à la Chapelle en Vercors.

- 1 pique nique à l'aire de tennis du village avec jeux aux beaux jours



Adhérer aux Aînés Ruraux, c'est partager des moments agréables avec d'autres, exercer sa créativité, conserver des liens avec toutes les générations, éviter la solitude, faire bénéficier les autres de ses connaissances en s'engageant dans l'animation de son club et de sa commune.

Programme 1er semestre 2009 du Club

- 7 janvier : renouvellement des inscriptions, accueil des nouveaux adhérents, tirage des Rois

- 8 février : Repas de la St Blaise en partage avec l'amicale sportive de St Julien

- 28 février : concours de coinche l'après midi à la salle des fêtes

- 11 mars : repas des anniversaires du 1^{er} trimestre au café Brochier

- 10 avril : repas pissenlit à la Balme de Rencurel avec le club La Doulouche

- 15 mai : repas cabri avec la Doulouche

- 28 mai : fête de l'amitié à Saint Marcel les Valence ;

- 3 juin : voyage : destination à définir

- 17 juin : 2^{ème} repas anniversaire de l'année : auberge de Roybon à Herbouilly

Le Groupe Patrimoine du Vercors

Créé en 1998, Le Groupe Patrimoine du Vercors est une association qui travaille sur l'histoire du canton de La Chapelle. Il recherche et étudie tous documents, objets, photographies, ... qui concernent

l'histoire de ce territoire qui recouvre l'ancien «Vercors» entendu au sens historique, et recueille également les témoignages de ses habitants.



Les résultats de ces recherches sont présentés lors des différentes manifestations organisées sur le plateau : fête des 150 ans des Grands Goulets, journées du patrimoine, fêtes du Bleu, ... ainsi que lors des conférences

et diaporamas organisés dans les différents villages. En 2008 est également paru le premier numéro de la «feuille de chou» annuelle, *Patrimoine en Vercors*.

Si vous êtes intéressés par l'histoire du Vercors, si vous possédez des documents que vous acceptez de prêter pour reproduction et mise en valeur, alors n'hésitez pas à nous contacter : 04 75 45 52 25 !

Les Drôles

L'association a été créée le 23 novembre 1993. Elle a pour but «d'offrir un espace de création pour gérer, promouvoir, exposer toutes prestations culturelles et sportives afin de conseiller, former, éduquer à travers ces activités».

C'est aussi une compagnie de spectacle vivant, «Aussibal & Cie», qui présente ses créations lors de différentes manifestations, comme par exemple lors de l'inauguration du tunnel des Grands Goulets, le 28 juin 2008. Au cours de l'été dernier, la compagnie a ainsi présenté 10 spectacles dans la région, mais aussi ailleurs en France et en Italie.

Le travail de la Compagnie et le calendrier sont détaillés sur le site Internet. Le travail de sculpteur de Jérôme Aussibal y est également présenté. ■

www.aussibal.com

RAPPEL

Groupe Patrimoine du Vercors



Ci-dessus, stand à la fête du Bleu 2008

Suite à des déconvenues, le Groupe rappelle qu'il est intéressé par tout objet ou document. Ne pas hésiter à le contacter (ou la mairie) avant de s'en débarrasser (vidage de maison...)

Les Drôles

Créée en 1993

Association culturelle et compagnie de spectacle vivant





La vie du village

Par Gilles Chazot
& Pierre Hustache

Les commerces de notre commune...

RAPPEL

Café Brochier



04 75 48 20 84
Menus de 13€ à 32€
Jour de fermeture
le jeudi

Lou Terroir



04 75 48 22 72
Menus de 16€ à 29€
En période creuse,
ouverture sur réservation
uniquement
les midis en semaine
et le week-end

Pizzeria Bois Barnier



04 75 45 51 30
Menu 13€ et pizzas
Dépôt de pain

Lou Becan vous présente trois commerces de Saint-Julien, nouveaux ou ayant connu un renouveau!

Le Café Brochier

En juin 2006 Christophe Manceau et sa compagne Elisa Etienne, originaires de la région parisienne, ont ouvert le Café Brochier. Ils avaient auparavant dû réaliser d'importants travaux dans cette bâtisse fermée depuis plusieurs années.

Le cadre est remarquable : la salle de restaurant est décorée de fresques du début du XXe siècle représentant des paysages du Vercors. Christophe est cuisinier et a travaillé au Georges V, à Paris; il nous convie à découvrir, comme il l'explique, sa cuisine imaginative et traditionnelle à base de produits frais majoritairement biologiques. Les menus raffinés sont pour toutes les papilles et toutes les bourses. Le bar est aussi un lieu de vie important. Le Café Brochier propose toute l'année des soirées repas musicales.

Christophe prépare chaque jour pour la cantine de l'école de Saint Martin des repas biologiques et équilibrés pour le bonheur de nos bambins.

Pour compléter une activité chargée, 3 chambres d'hôtel ouvriront bientôt. Christophe redoute cependant l'impact de la fermeture de la route des Gorges ; il a subi une baisse de son chiffre d'affaire.

L'auberge Lou Terroir

Marie-Ange Desmont rêvait depuis longtemps de monter son propre restaurant. C'est avec Norbert Achard, agriculteur, son compagnon qu'elle ouvre son établissement en avril 2007, au hameau des Janis, dans un superbe petit chalet en bois massif.

Marie-Ange est derrière les fourneaux. Sa cuisine traditionnelle, de qualité, de terroir issue de produits locaux a forgé à

Lou Terroir une bonne réputation. Les clients les plus chanceux peuvent déguster à certains moments de l'année les viandes (limousines et veau de lait) de l'exploitation familiale, gage d'authenticité et de qualité. Les menus ne laisseront personne indifférent avec une gamme complète, pour tous les budgets.

Marie-Ange m'explique que ce travail nécessite beaucoup d'investissement personnel au détriment parfois de la vie familiale. Le contexte qui n'est pas des plus optimistes avec les fermetures des gorges de la Bourne ne lui permet pas pour le moment d'envisager des projets d'avenir à court terme voire de maintenir la restauration toute l'année.

La pizzeria Bois Barnier

20 ans cette année qu'Anita a repris le bar, restaurant, pizzeria de Bois Barnier, aussi un relais motards. Depuis 5 ans, elle avait arrêté l'hôtellerie, et n'ouvrait son restaurant qu'une partie de l'année.

En septembre dernier elle a été rejointe par sa fille Jennifer, Christophe son compagnon, et leurs filles, Lola, Salomé, et Elona. Ils comptent mettre la «main à la pâte» et ouvrir le restaurant toute la semaine avec un menu complet à 13€. La vente de pizzas est réservée pour l'instant au vendredi soir, au samedi et au dimanche, à consommer sur place ou à emporter. A partir d'avril ce sera tous les jours.

Anita, toujours volontaire pour apporter un service de proximité, tient les réservations du tennis municipal. Elle propose aussi en dépôt vente, du miel, les vins et la claiette de Die au même prix qu'à la cave coopérative. Dans cette même dynamique, la nouvelle équipe souhaite continuer, en proposant aussi de faire le dépôt de pain. Elle vous attend, dans une ambiance chaleureuse et rock'n'roll, autour d'une pizza à pâte fine et croustillante, aux saveurs locales et savoyardes. ■



La vie du village

Par Nadège Michel

La rentrée scolaire 2008

Depuis le mardi 02 septembre 2008, les enfants ont repris le chemin de l'école.

Les effectifs du RPI

Depuis 1990, les écoles de Saint-Julien et Saint-Martin sont en regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.). Il accueille 66 enfants répartis en 3 classes.

L'école de Saint-Julien accueille les enfants de maternelle, âgés de 3 à 5 ans. Ils ont retrouvé **Hélène Négrel**, enseignante à Saint Julien depuis la rentrée 2006 et Christine Vignon, ATSEM depuis 1997. 23 enfants sont scolarisés à Saint Julien : 5 en petite section, 5 en moyenne section et 13 en grande section. 6 sont originaires de Saint Julien.

L'école de Saint Martin accueille l'école élémentaire, avec un effectif de 44 élèves répartis en deux classes.

Alain Gauthier assure les niveaux CP et CE1. Sa classe compte 16 élèves dont 7 de Saint-Julien.

Daniel Verilhac s'occupe lui des CE2-CM1-CM2 avec 27 enfants (8 de Saint-Julien)

Les représentants des parents d'élèves au conseil d'école du RPI sont, cette année, France Farenc (Saint Martin), Frédérique Germain (Saint Julien) et Karine Michel (Saint Martin).

L'année 2008-2009 à Saint-Julien



L'école maternelle de Saint-Julien, comme toutes les écoles maternelles, a deux objectifs prioritaires : la socialisation des élèves et l'apprentissage du langage. C'est autour d'ateliers, de rituels, de jeux individuels ou collectifs que ceux-ci se concrétisent. Cette année, Hélène a choisi le thème de l'Afrique comme fil conducteur.

Évidemment, les projets incontournables comme l'initiation au ski de fond (si la météo le permet !) et le spectacle de fin d'année devront avoir lieu. Malheureusement, les conditions de circulation sur les routes du Vercors ne permettront pas la mise en place de l'activité natation.

Pour la classe, la commune a fait l'acquisition de meubles pour l'aménagement d'un point informatique accessible aux enfants et d'une armoire de rangement.

L'année 2008-2009 à Saint-Martin

La classe de cycle 3, de Daniel Verilhac devrait partir en classe de mer à Sète au mois de mai 2009. Ce projet est encore en cours d'élaboration, mais nos petits devraient prendre le train pour rejoindre les bords de mer et poursuivre leurs apprentissages dans un cadre inhabituel pour ces petits montagnards!

Rappelons que les communes contribuent à hauteur de 10€ par nuit et par enfant lors de telles sorties. Le Conseil Général s'engage de son côté à apporter la même contribution.

Alain proposera à ses élèves quelques sorties de ski de fond en toute simplicité et pour le plus grand plaisir des enfants.

L'année scolaire a déjà pris son rythme de croisière, nous souhaitons à chacun, élèves et enseignants, une belle année. ■

RAPPEL

École maternelle de Saint-Julien

Hélène Négrel

23 enfants
(3 niveaux de maternelles)



École élémentaire de Saint-Martin

Alain Gauthier

16 enfants
(CP et CE1)

Daniel Verilhac

27 enfants :
(CE2, CM1 et CM2)





Travaux dans les gorges de la Bourne

RAPPEL

Tout savoir sur l'évolution du chantier

www.isere.equipement.gouv.fr/infostrafic/routes38.htm

INFO ROUTES

08 92 69 19 77



Les travaux de l'automne 2008

Le Conseil Général de l'Isère poursuit son programme de rénovation et de sécurisation des gorges de la Bourne.

Les travaux entre les Jarrands et le pont de Goule Noire sont bien avancés selon les élus de l'Isère en charge du suivi du projet malgré quelques désagréments.

Effectivement le 17 octobre dernier les sapeurs pompiers de la cellule d'intervention chimique sont intervenus au niveau du barrage des Jarrands sur la commune de Villard de Lans pour résorber une pollution accidentelle au fioul dans la Bourne. Un camion de 500 litres de fioul a en effet laissé échapper sa cargaison dans un virage; l'amarrage qui la maintenait a rompu et la cuve est tombée dans la rivière. A l'aide de barrage filtrant mis en place très rapidement avec un canot, les secouristes ont barré la route à cette pollution de nappes en surface.

Ce contretemps n'a pas empêché l'avancement des travaux et la route a été rouverte le 28 novembre 2008.

vaux) et le reste du temps mise en place de feux tricolores et une ouverture de la route de 17h30 à 8h30 en semaine et toute la journée les week-end et jours fériés. Cette information reste à confirmer par les autorités.

Pour 2009, le programme pressenti est le suivant :

Au printemps : fermeture totale du 1er avril au 4 mai puis fermeture partielle du 5 mai au 10 juin

A l'automne : fermeture totale du 31 août au 12 octobre puis fermeture partielle du 13 octobre au 30 novembre

Des panneaux électroniques à messages variables ont été installés au rond point de Villard à l'intersection des routes de Corrençon et des Jarrands. Ces panneaux ont pour but de renseigner les usagers sur l'état des routes ainsi que sur d'éventuelles fermetures pour cause de travaux.



Claude Vignon, conseiller général, informe également que des travaux seront réalisés sur la route d'Herbouilly, durant l'été 2009. Ceux-ci se monteraient à 600 000 €, financés en partie par le Conseil Général de l'Isère.

Fermeture 2009
(à confirmer)

1er avril - 4 mai

Fermeture totale

5 mai - 10 juin

Fermeture partielle
(en semaine de 8h30 à 17h30)

31 août - 12 octobre

Fermeture totale

13 octobre - 30 novembre

Fermeture partielle

Les travaux à venir

Une nouvelle réunion d'information s'est tenue à Villard-de-Lans le 17 novembre 2008 et a réuni les élus de la Drôme et de l'Isère, ainsi que des professionnels du tourisme isérois. Les élus du Conseil Général de l'Isère ont indiqué que les travaux entre les Jarrands et le pont de Goule Noire devraient être réalisés en 5 ans si tout se passe bien.

Répondant à des demandes, ces élus ont indiqué que le projet d'un tunnel a été définitivement abandonné car jugé trop coûteux et techniquement trop complexe. Les travaux pendant ces 5 années seront normalement effectués au printemps (d'avril à juin) et à l'automne (de septembre à novembre) avec des fermetures totales de la route (durant la moitié des tra-

Les élus drômois ont fait part aux conseillers généraux isérois de l'impact économique de ces fermetures sur nos villages. Les habitants du Vercors drômois ne sont pas suffisamment écoutés. Un comité interdépartemental des routes entre les élus drômois et isérois est mis en place pour se faire entendre.

Une réunion publique devrait néanmoins être organisée dans le canton, à la demande des élus du Vercors drômois.

Alors courage, amis usagers des routes du Vercors, nous avons encore 5 années à patienter avant, nous l'espérons tous, une ouverture définitive! ■





La vie du village

Par Pierre-Louis Fillet

Silence, on tourne...

Durant deux jours en septembre puis en novembre, le village de Saint-Julien s'est transformé en plateau de tournage. Plusieurs lieux du Vercors ont en effet servi de cadre à des scènes du film *L'Insurgée* : le central bar «Chez Mémel» à La Chapelle, le hameau de Valchevrière et l'église et le cimetière de Saint-Julien.

Rencontres entre générations

Même si nous vous laissons la primeur de découvrir le scénario, celui-ci gravite autour du conflit intergénérationnel.

La réalisation est déjà d'une certaine façon l'expression de cette rencontre entre générations ; le jeune Laurent Perreau réalise là son premier long métrage et il a confié le rôle principal à l'insusable Michel Piccoli, âgé de 83 ans, qui a déjà joué dans plus de 200 films ou téléfilms.

Et c'est la jeune Pauline Etienne, 18 ans seulement et déjà un talent prometteur, qui donne la réplique à ce monstre sacré.

Entre Bretagne et Vercors

Le Vercors sert de cadre à quelques scènes du film. Michel Piccoli vient enterrer, à Saint-Julien, un ancien ami du maquis. Cet événement est pour lui l'occasion d'un retour souvenir dans le Vercors. Il tourne ici avec l'actrice Aurore Clément présente à Saint-Julien.

L'essentiel du film a été tourné en septembre et octobre en Bretagne (Dinan, Dinard, Bréal-sous-Montfort, Saint-Suliac, Saint-Lunaire...). Certaines prises réalisées en septembre n'étant pas exploitables, l'équipe est revenue à Saint-Julien en novembre, au terme du tournage.

L'équipe de tournage à Saint-Julien

Le village de Saint-Julien a fourni de nombreux figurants. Plusieurs habitants

ont passé un rapide «casting» avec le très sympathique Franço, qui jouait également le rôle du prêtre et une quinzaine d'entre eux a eu le plaisir de tourner aux côtés de Michel Piccoli. Une expérience intéressante et enrichissante, mais aussi très fatigante aux dires de beaucoup!!



L'arrivée de l'équipe de tournage a créé une ambiance peu commune dans le village avec de nombreux camions contenant tout le matériel nécessaire, une vingtaine de personnes toujours en train de courir, puis des moments de silence total lors des tournages. Nous avons pu découvrir la complexité et la variété des métiers (production, régie, mise en scène, maquillage, coiffure, habillage, son...) et le professionnalisme et la gentillesse de ces personnes. La plupart ont été logés sur la commune, notamment à l'Hôtel de la Grotte. Les repas de midi, pour l'équipe, les acteurs et les figurants ont été servis dans les 2 commerces du village.



Rémy Bergman, directeur de production a versé 650€ à la commune pour les deux passages à Saint-Julien. Pour plus de commodité, c'est, comme souvent, une association, «Les Amis de Saint-Blaise», qui a encaissé l'argent. En accord avec la mairie, il servira à l'entretien de l'église. Nous tenons à remercier l'ensemble de l'équipe et les acteurs pour leur gentillesse. Un merci tout particulier à Ollivier Guytard, pour son dévouement et son aide à la rédaction de cet article. ■

L'Insurgée

Réalisateur :

Laurent Perreau

A l'affiche:

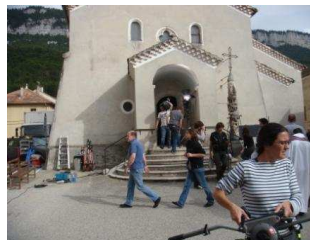
Michel Piccoli,
Pauline Etienne...

Production :

Galatée Film

Sortie prévue :

printemps 2009



Un grand merci à M et Mme Cartigny pour ces photos et pour l'album souvenir laissé en mairie!



La vie du village

Par Pierre-Louis Fillet

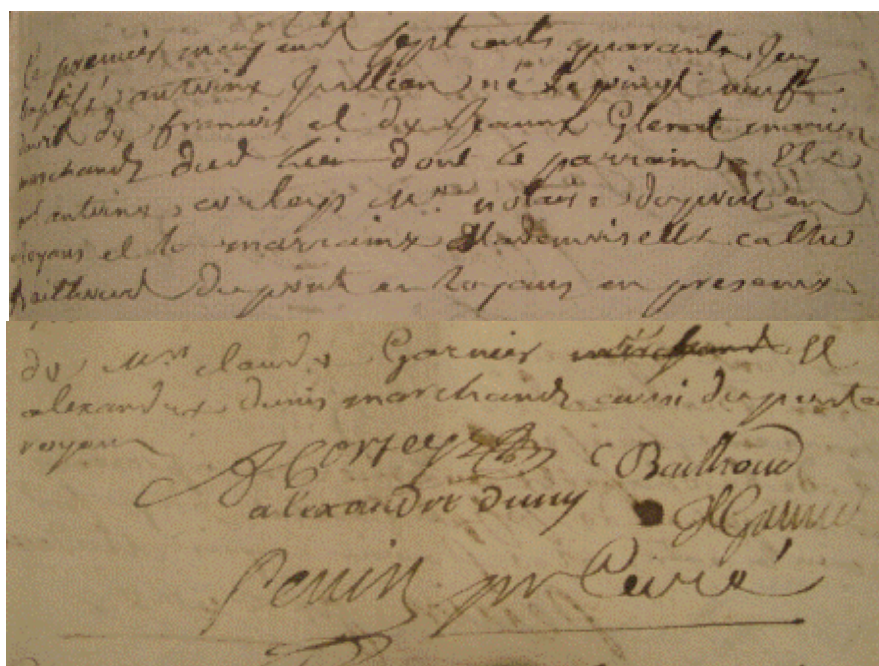
Antoine Jullien, premier maire de Saint-Julien

Transcription de l'acte de naissance ci-dessous

Ce premier may mil sept cent quarante j'ay / baptisé Antoine Jullien né le vingt neuf / d'avril de François et de Jeanne Glénat mariés / marchand dudit lieu dont le parrain a été / Sieur Antoine Cortey Maître Notaire du Pont en / Royans et la marraine Mademoiselle Catherine / Bailloud du Pont en Royans en présence / des Sieurs Claude Garnier marchand et Alexandre Dunis marchand aussi du Pont en Royans

A. Corteys Bailloud
Alexandre Duny Garnier
Penin Curé

Ci-dessous, acte de naissance de Antoine Jullien, extrait des registres paroissiaux conservés en mairie



Le 19 mars 1790, Antoine Jullien est élu maire et devient ainsi le premier maire de Saint-Julien. La Révolution française apporte en effet une nouvelle organisation administrative des villages. Les communes sont créées. Jusqu'en 1790, un consul moderne était élu chaque année à la tête de la communauté et n'était rééligible qu'une seule fois. La loi du 4 décembre 1789 remodèle totalement l'administration municipale, désormais structurée autour d'un maire, d'officiers et de notables municipaux, d'un procureur... Contrairement à ce l'on pourrait croire, l'élection d'Antoine Jullien n'a rien de révolutionnaire. Elle consacre au contraire un individu et une lignée familiale. Des historiens (Jean-Pierre Jessenne *Pouvoirs au village et Révolution*) ont montré que dans la plupart des cas, en France, les élections municipales du printemps 1790 ont confirmé les hiérarchies sociales telles qu'elles existaient avant 1789.

Les origines familiales

La famille d'Antoine Jullien est déjà présente à Saint-Julien au XVI^e siècle. Dès le XVII^e siècle, les membres de cette li-

gnée sont maréchaux-ferrants ce qui leur confère une place de choix au sein de la communauté même si leur situation sociale reste modeste, jusqu'au début du XVIII^e.

C'est François Jullien (1696-1767), père d'Antoine qui assure l'ascension sociale de sa famille, essentiellement grâce à la diversification des activités. La disparition de son père alors qu'il n'a que 8 ans le conduit à prendre très tôt en main cette lourde responsabilité, alors que la famille se trouve socialement fragilisée.

Il continue à exercer la profession de maréchal-ferrant. Il développe en parallèle des activités commerciales, exploitant les flux à double sens entre plaine (Pont-en-Royans essentiellement) et Vercors. Les habitants des montagnes ne vivent pas repliés sur eux-mêmes et doivent se procurer ailleurs les denrées qui font défaut (céréales, vin, produits manufacturés...). Ils alimentent à l'inverse ces mêmes marchés avec les produits commercialisables du Vercors (laine, bois, veaux, fromages...). François Jullien parvient à capter une partie de ces flux en se posant comme intermédiaire entre plaines et montagnes ; il dégage ainsi des profits qu'il fait fructifier grâce à d'importantes activités de crédit. Les bénéfices dégagés lui permettent d'acquérir progressivement des domaines et il devient un important propriétaire foncier. Sa position sociale s'affirme.

Antoine Jullien, fils unique des deuxièmes noces de François, sera son héritier. Antoine naît en 1742. Son parrain est Maître Cortey, notaire à Pont-en-Royans. Il poursuit les activités de négoce et se consacre à l'exploitation des domaines familiaux. Antoine se distingue aussi par ses talents. Instruit, il manie parfaitement l'écriture ; les habitants font régulièrement appel à ses services. «*Sieur Antoine Jullien, bourgeois*» joue donc



La vie du village

*Procurer & Electeur du maire & en consequence
Lesdits Srs Rimey, Faure, Breyton Scruteurs ont
Recueillis Les Voix des Illettrés, Les citoyens Scachants
Lesquels ont mis Leur Billet dans Le Scrutin, Lequel
ouvert & dépouillé il a été vérifié que S^r Antoine
Jullien de ce lieu a été nommé & élu maire à
La Pluralité absolue; laquelle nomination a été
sur le champ proclamée par lesdits officiers municipaux*

déjà un rôle central dans la communauté villageoise (témoin d'actes, parrain, choix comme tuteur...) ; nommé expert en 1780, on explique que «sa probité est connue de tous». En mai 1789, il prend à ferme la perception des revenus seigneuriaux. La Révolution est un tremplin politique. C'est un homme faisant partie de l'élite économique du Vercors et bénéficiant d'un grand prestige que la Révolution va consacrer.

Un rôle essentiel dans le village à compter de la Révolution

Le 19 mars 1790, le corps électoral de Saint-Julien se réunit dans l'église, la communauté étant dépourvue de locaux. «Messire Jean-Etienne du Cheylan, prieur curé dudit lieu» est désigné président de l'assemblée et «Maître Pierre-Etienne Blanc, notaire» secrétaire. Les citoyens procèdent à l'élection du maire. (voir texte et retranscription ci-dessus). L'assemblée se poursuit par l'élection de cinq officiers municipaux (Joseph Rozan, Claude Lattard, Pierre Liotard, Jean-Antoine Veyret et Claude Bonnard) et de douze notables municipaux (Henri Berthoin, Jean Veyret, François Fermond, Jean Odemard, Jean Gizon-Martel,

Ci-dessus : extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Julien (1790-1827), conservé en mairie. Le 19 mars 1790.

Transcription de ce texte (orthographe respectée)

(...) procéder à l'élection d'un maire et en conséquence les Sieurs Rimey, Faure, Breyton, scrutateurs ont recueillis les voix des illettrés, les citoyens scachants écrire ont mis leur billet dans le scrutin, lequel ouvert dépouillé il a été vérifié que Sieur Antoine Jullien de ce lieu a été nommé et élu maire à la pluralité absolue, laquelle nomination a été sur le champ proclamée par les Sieurs officiers municipaux

Claude Arnaud, Pierre Berard, Claude Rimey fils, Marc Berard, Joseph Bellier, Jean Marcon et François Breyton). Le lendemain, le corps électoral se réunit à nouveau afin de désigner Sieur Claude Rimey père comme procureur de la communauté, Maître Blanc, notaire à La Chapelle, comme secrétaire et Jean Faure fils, comme trésorier de la commune.

L'élection d'Antoine Jullien se fait sans difficulté : il incarne mieux que quiconque ce rôle de chef de la communauté. Ses talents font de lui une personne idéale pour occuper ce poste prestigieux. La charge de maire (non rémunérée) est perçue comme trop exigeante en temps et en compétence pour qu'elle soit confiée à des personnes modestes. Observons aussi

La désignation des maires a connu bien des évolutions depuis 1790.

Élus au suffrage direct jusqu'en 1796, ils sont par la suite **nommés** par le pouvoir en place, durant une bonne partie du 19^e siècle, avant d'être **élus par le conseil municipal** à partir de la fin de ce même siècle. Ce système est toujours en vigueur.



La vie du village

RAPPEL

Antoine Jullien

Marchand, bourgeois

Fils de François Jullien

Né en 1742

Maire de Saint-Julien de 1790 à l'an III (1796)

Elu président de la municipalité cantonale en l'an III

Membre du conseil municipal jusqu'en 1815

Marié à Elisabeth Arnaud,

Père de 8 enfants

Mort en 1822

que d'une manière générale toutes les charges municipales de Saint-Julien sont confiées à des personnes occupant le haut de la hiérarchie sociale.

Les renouvellements successifs ne font que confirmer Antoine Jullien au poste de maire : il y est réélu le 20 novembre 1791 (il «a réuni tous les suffrages») ; l'élargissement du corps électoral vers des catégories plus modestes n'y change rien et ne fait que renforcer ce prestige ; Antoine Jullien est réélu le 18 novembre 1792 avec 44 voix sur 45 ! S'en suit à compter de l'an III un intermède pendant lequel il n'existe plus de municipalité villageoise mais cantonale (voir ci-dessous).

La loi du 22 pluviôse an VIII rétablit les municipalités communales. Antoine Jullien ne redevient pas maire (son fils lui succède, puis d'autres de ses proches). Il continue néanmoins à siéger au conseil municipal jusqu'en 1815. Les maires étant nommés par la préfecture, il est régulièrement pressenti. Les autorités préfectorales ne tarissent pas d'éloge à son égard «*par son expérience, son zèle et sa délicatesse, il peut comme il l'a fait remplir avec succès la dignité de maire*». L'entrée en scène de son fils et son âge le conduisent sans doute à rester en retrait. Il est «*veuf ayant cinq enfants*». En 1813, il sert encore de secrétaire à la communauté.

La consécration cantonale

La Constitution de l'An III de la République thermidorienne supprime les municipalités communales et instaure des municipalités cantonales, lointaines prémices de nos structures intercommunales actuelles ! Chaque commune y est représentée par un agent municipal élu sup-

pléé d'un adjoint. Antoine Jullien est sans surprise désigné. Son prestige et son poids politique ne se limitent pas à Saint-Julien. Il devient en effet président de l'administration cantonale ! Cette période troublée, dépourvue d'archives, ne nous permet guère d'en savoir davantage. Quoiqu'il en soit, Antoine Jullien connaît donc là une belle consécration.

Un rapport privilégié avec la communauté villageoise

Comme pour mieux illustrer le lien très fort entre la famille Jullien et la commune, les réunions de l'administration municipale se tiennent chez Antoine Jullien, le village étant dépourvu de bâtiments communaux.

Durant tout l'engagement politique d'Antoine Jullien, ses revenus et ses talents lui permettent de rendre de nombreux services à la communauté. Face au peu de moyens de la communauté, il consentira régulièrement à des avances d'argent à celle-ci par exemple pour équiper la garde nationale, pour la fourniture de l'arbre de la liberté planté en 1792 (on ne sait ou!), pour la confection de la matrice cadastrale de 1793... Il est régulièrement nommé recouvreur des impôts fonciers. Certaines participations financières trouvent un écho particulier auprès des habitants : en 1791, l'éboulement d'une partie du chemin du Pas de l'Allier oblige les communes à le réparer. Or ne pouvant financer seules les travaux, elles lancent une souscription. Antoine Jullien apporte, à lui seul, la moitié des 500 francs nécessaires ! Quand on connaît l'importance de ce chemin pour le Vercors, nul ne doute de l'effet très bénéfique de cette participation auprès des habitants ! Antoine Jullien meurt en 1822. Ses descendants feront perdurer la domination familiale à la tête de la commune jusqu'au début du 20^e siècle. ■



La vie du village

Renseignements, état civil et planning

Renseignements pratiques

**** Ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :** du lundi au vendredi de 9h à 12 h.

Tel : 04 75 45 52 23 / Fax : 04 75 45 52 91

Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Permanence du maire : sur rendez-vous.

Permanence urbanisme : les derniers samedis du mois, de 10h à 12h, en mairie. Ou sur rendez-vous.

****NOUVEAU !! Dépôt de pain.** La boulangerie de Saint-Martin propose tous les jours un dépôt de pain à la pizzeria de Bois Barnier.

**** Ramassage des encombrants** le dernier mardi de chaque mois (s'inscrire en mairie). Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement.

****Déchetterie de La Chapelle-en-Vercors :** ouverte lundi de 14h à 16h, jeudi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h et samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h. Renseignements au 04 75 48 24 70.

**** Médiathèque du Vercors (au collège) :** ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h. Renseignements au 04 75 48 15 92. Adhésion de 10€.

**** Crèche, halte-garderie «Les Vercoquins» :** ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h. Contact au 04 75 45 51 09

**** Club des Aînés Ruraux «Les Jonquilles» :** rencontre tous les mercredis après-midi à partir de 14 heures dans la «salle du 3^{ème} âge».

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17

Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14

Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29

Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Etat-Civil (juillet - décembre 2008)

Naissance et mariage

Néant

Décès

*Madame Andrée, Juliette Guignard, veuve Aude-mard, le 29 novembre 2008

*Madame Mathilde, Victoire Barettoni, épouse Volle, le 14 décembre 2008.

Programme des animations à venir

30 décembre : conte de Noël à l'église, 20h

17 janvier : inauguration de la piste de luge (Station d'Herbouilly)

31 janvier : loto de l'APE à Saint-Julien

8 février : repas de la St Blaise organisé par l'amicale sportive de Saint-Julien

9 février : sortie de ski classique au clair de lune (Herbouilly)

14 février : soirée « raquettes amoureuses », contes et repas romantique (Herbouilly)

18 février : course nocturne en relais éclairée aux flambeaux, boudin et vin chaud (Herbouilly)

28 février : concours de coinche du Club «Les Jonquilles» à 14h à la salle des fêtes

22 février : Triathlon des neiges (Herbouilly)

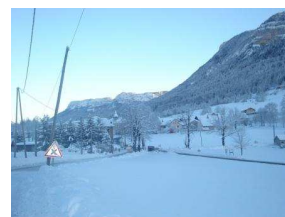
1^{er} mars : Coupe du Dauphiné ski de fond (Herbouilly)

7 et 8 mars : Grande Traversée du Vercors à ski (Herbouilly)

19 mars : défilé cantonal à Saint Julien en Vercors suivi d'un repas, organisé par la FNACA

20 mars : concours de coinche de l'APE

8 mai : cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945, 11h au monument aux morts.



Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Tel 04 75 45 52 23 Fax 04 75 45 52 91

mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro :

Michèle Bonnard, Vincent Cappoen,
Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Jean-Luc
Destombes, Pierre-Louis Fillet, Delphine
Grève, Jean-Louis Gontier, Pierre Hustache,
Nadège Michel, Jean-Maurice Roche
et Marc Suzan.

Dessin de couverture : Marie-Mine Berthuin

N° ISSN : 1632-2797